

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEGARDE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 23 juillet 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir, pour le chantier de rénovation des 2 logements allée Louis Antoine de Pardaillan, les entreprises suivantes : REVIL (maçonnerie), MALET (couverture-zinguerie), RIGUET (menuiseries), BIDEF (cloisons-doublage), NEYRAT (peinture), THIERRY&FILS (plomberie-sanitaire-chauffage) et LTB (électricité). Approuve le coût total de ce MAPA qui s'élève à 154 504,14 € HT, et mandate le Maire ou un adjoint pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reverser à la commune de Quiers-sur-Bezone de sa quote-part de subvention d'un montant de 9 045 € HT soit 30%, concernant les travaux de la rue des Pervenches, et dit que cette somme est prévue au budget communal 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de vendre pour un montant de 78 000 € l'immeuble situé à Bellegarde, cadastré AE 141, pour une surface de 132m<sup>2</sup>, et autorise le Maire ou un adjoint à signer les pièces et documents afférents à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la création de 2 places de stationnement, place Charles Desvergnès, au profit d'une entreprise de taxis, et autorise le Maire ou un Adjoint, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, accepte la proposition de fixer le montant de l'encart publicitaire du bulletin municipal à 15€, et dit que les recettes provenant des publicités figureront à l'article 758 du budget.